Programme

AVOT OUBANIM

Vaéra 5784

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

1 HEURE
1 heure d'étude Parents - Enfants pédagogique et ludique

1 QUIZZ
1 Quizz hebdomadaire où les gagnants sont publiés

1 SOIREE
Une soirée organisée chaque mois dans une communauté avec des cadeaux à gagner

1 TIRAGE AU SORT
1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux

Chapitre 8, versets 5 et 6

PARACHA

En plein milieu de la plaie des grenouilles, Pharaon a fait appeler Moché et Aharon, et les a **supplié de prier Hachem pour qu'Il retire les grenouilles** de lui et de son peuple. Et il s'est engagé à laisser partir le peuple juif, pour que celui-ci serve Hachem tel qu'il le désire.

Le verset 5 et 6 disent : "Moché a dit à Pharaon : 'Tu peux me tester en me disant quand tu veux que je prie pour toi, tes serviteurs et ton peuple, pour retirer les grenouilles de toi et de tes maisons, et qu'elles ne restent que dans le Nil". Pharaon a répondu : "Demain". Moché lui a dit : "**Ta parole se réalisera**, afin que tu saches **qu'il n'y a pas comme Hachem notre D.ieu**". Lors de la première guerre que le jeune État d'Israël a connu après la déclaration de son indépendance en 1948 (qui correspond à l'année 5708 de notre calendrier), une grande frayeur s'est emparée de la population. Les gens ont **beaucoup prié, récité des *Téhilim*** et fait tout leur possible pour qu'Hachem retire le grand danger qui planait sur toute la communauté. À cette occasion, le Rav de Brisk, très inquiet sur le sort qu'Hachem réservait à la population en Israël, a dit : "Nous voyons, dans le passage de la Torah qui concerne la plaie des grenouilles, que **Pharaon a supplié Moché *Rabbénou* d'intercéder auprès d'Hachem** pour qu'Il retire, de lui et de son peuple, cette plaie terrible.

Moché a exaucé la demande de Pharaon, mais il a posé une condition (que Pharaon fixe le moment où il veut que la plaie soit retirée), afin que tout le monde sache que c'est bien Hachem qui a mis fin à cette calamité, et que c'est par le **pouvoir de la prière** que les grenouilles ont été retirées.

Pharaon voulant faire, en quelque sorte, le "malin", a dit : "Demain". Il pensait, en effet, qu'avec les prières de Moché, **les grenouilles se retireraient le jour-même**. Que si Moché lui proposait de prier pour mettre fin à cette plaie, c'est qu'il savait que, sûrement, la fin de la plaie était prévue le jour-même. Et il disait donc "Demain" tout en pensant que ça s'arrêterait "aujourd'hui", **s'imaginant ainsi ridiculiser Moché**. Mais Moché n'a pas été décontenancé et lui a dit : "C'est comme tu veux. Tu veux souffrir un jour de plus ? C'est ce qui arrivera. Les grenouilles se retireront demain, tel que tu l'as demandé, car c'est **Hachem qui mettra fin à cette plaie**. Les

Suite page suivante

PARACHA SUITE

grenouilles ne mourront pas naturellement." Et, effectivement, les grenouilles ne se sont retirées que le lendemain. Et tout le monde a vu que c'était bien **Hachem qui dirigeait les événements**. Pourtant, contre toute attente, le texte nous dit que lorsque Pharaon a vu qu'il y a eu un répit, il a **durci son cœur**. Ainsi en sera-t-il de notre situation : les nombreuses prières et lectures de *Téhilim* feront certainement leur effet, Hachem nous sauvera par ce mérite. Mais que voulez-vous ? Une fois le danger retiré, ceux qui rejettent le joug divin se pavaneront et s'exclameront : 'C'est par **nos forces et la puissance de nos mains** que nous avons obtenu la victoire ! C'est par nos relations diplomatiques et nos interventions à plusieurs niveaux que nous avons été sauvés !' Et malheureusement, la vie continuera comme avant. Rares sont ceux qui reconnaîtront la main d'Hachem dans cette victoire." Il en va de même pour la guerre que nous vivons actuellement : avec l'aide d'Hachem, la **victoire viendra grâce aux innombrables *Téfilot*** que les Juifs font partout dans le monde, et grâce à leurs **divers engagements** de respecter le Chabbath ou telle et telle autre *Mitsva*.

Veillons à ne pas nous tromper d'adresse, en attribuant cette victoire à notre puissance militaire...

Choul'han 'Aroukh, chapitre 202, Halakha 1

HALAKHA

Nous avons déjà entamé le mois de *Chevat*, qui fait penser au **beau jour de *Tou Bichvat***. Ce dernier commencera, cette année, le mercredi soir 24 janvier, et se prolongera toute la journée du jeudi 25 janvier.

A cette occasion, préparons-nous à réviser les lois des *Brakhot*, puisqu'en ce jour, nous mangerons, avec l'aide d'Hachem, **plusieurs sortes de fruits**. Le *Choul'han 'Aroukh* dit que sur les fruits de l'arbre, on fait, avant de manger, la *Brakha* "*Boré Péri Ha'ets*", sauf sur le vin, sur lequel on dira celle de "*Boré Péri Haguéfen*".

? Que doit faire celui qui a dit, par erreur, la *Brakha* de "*Boré Péri Haadama*" sur un fruit de l'arbre (exemple : pomme, poire) ?

Bravo ! Il n'a **pas besoin de faire une autre *Brakha***, car celle qu'il a faite est juste. En effet, **l'arbre pousse aussi de la terre**. Par contre, sur les fruits qui poussent dans la terre (exemples : fraises, bananes) ou les légumes (exemples : concombre, carotte), il faudra faire la *Brakha* "*Boré Péri Haadama*".

? Que doit faire celui qui a dit, par erreur, la *Brakha* de "*Boré Péri Ha'ets*" sur un fruit de la terre ?

Bravo ! Il doit faire la bonne *Brakha* ("*Boré Péri Haadama*"). Car il est **faux de dire "*Boré Péri Ha'ets*" sur un fruit de la terre** (une fraise, par exemple), puisque ce dernier ne sort pas du tout d'un arbre.

Par contre, **le vin a de grandes qualités** : il rassasie et il réjouit. C'est pourquoi nos Sages lui ont attribué une *Brakha* spéciale : celle de "*Boré Péri Haguéfen*".

? Si quelqu'un a bu du vin (sur lequel il a dit la *Brakha* de "*Boré Péri Haguéfen*") et qu'il veut aussi manger des raisins, devra-t-il dire la *Brakha* de "*Boré Péri Ha'éts*" sur ces derniers ?

Oui (cf. Choul'han 'Aroukh chapitre 208, *Halakha* 14).

? Qu'en est-il s'il a dit, par erreur, la *Brakha* de "*Boré Péri Haguéfen*" sur des raisins ?

Il n'aura **pas besoin de dire la *Brakha* de "*Boré Péri Ha'ets*"** sur ces derniers (cf. *Choul'han 'Aroukh* chapitre 208, *Halakha* 15).

? Qu'en est-il s'il a dit, par erreur, la *Brakha* de "*Boré Péri Ha'ets*" sur du vin ?

Le *Michna Beroura*, dans la remarque 70, dit que ce cas fait l'objet d'une discussion dans les décisionnaires ; et que, dans le doute, il pourra **boire ce vin sans avoir besoin de dire, d'abord, la *Brakha*** de "*Boré Péri Haguéfen*". Concernant la capacité du vin à rassasier, qui a entraîné qu'on dise sur lui une *Brakha* spéciale, cela va tellement loin que le *Choul'han 'Aroukh* dit (au chapitre 208, *Halakha* 17) que si, par erreur, il a fait *Birkat Hamazon* après avoir bu du vin, il est quitte de sa *Brakha*. Car le **vin rassasie comme le pain**.

? Le jus de raisin bénéficie-t-il aussi de la *Brakha* spéciale qui a été octroyée au vin ?

Bien que le **jus de raisin ne réjouisse pas et ne rassasie pas**, malgré tout, la majorité des décisionnaires disent qu'on fait quand même "*Boré Péri Haguéfen*" sur lui, car il pourrait **fermenter et devenir du vin**. Ceci reste valable même si on y a mis des éléments empêchant sa fermentation. Car au moment où les raisins ont été pressés, on pouvait en faire du vin. On peut aussi faire le *Kiddouch* sur du jus de raisin. Car ce n'est que pour les **libations qui sont faites au *Beth Hamikdach* qu'il faut impérativement du vin**.

Celui qui a bu du vin (sur lequel il a dit la *Brakha* de "*Boré Péri Haguéfen*") puis mangé des raisins (sur lesquels il a dit la *Brakha* de "*Boré Péri Ha'ets*") devra mentionner, dans sa *Brakha*, le vin et les fruits de l'arbre.

Si quelqu'un boit du vin puis de l'eau, il ne devra pas dire les *Brakhot* (de "*Chéhakol*" et "*Boré Néfachot*") sur l'eau. Car la ***Brakha*** à dire sur le vin contient celle qu'il faut dire sur l'eau.

Les lois de *Brakhot* sont très précises, et méritent qu'on consacre du temps à leur étude.

Pirké Avot, chapitre 3, Michna 9, 2e partie

MICHNA

Rabbi 'Hanina ben Dossa avait aussi l'habitude de dire : "Celui dont les **actions sont plus nombreuses que la sagesse**, sa sagesse se maintient."

On parle ici d'une personne qui considère que, dans la vie, l'essentiel est de **multiplier les bonnes actions**.

Le Barténoura dit que celui qui cherche à faire un maximum de *Mitsvot* positives, de bonnes actions, **conservera sa sagesse**. Car cette dernière s'affermit, **se concrétise grâce aux bonnes actions**.

Par contre, la *Michna* continue en disant que si la **sagesse d'une personne dépasse ses actions**, cette sagesse ne restera pas.

La *Michna* parle ici d'une personne qui étudie la Torah sans intention de l'appliquer ; seulement pour s'enrichir intellectuellement.

Toutes les connaissances qu'elle a pu accumuler mais qu'elle n'a **pas concrétisées par des bonnes actions**, ne lui resteront pas. Elle les perdra petit à petit. Car ses connaissances sont trop abstraites, jamais concrétisées. Et elles finissent donc par s'évaporer.

Le *Kéhati* rapporte au nom du *Min'hat Chabbath* que notre *Michna* parle d'un enseignant.

Si l'essentiel de son enseignement est de multiplier les bonnes actions, et que lui-même montre l'exemple (en multipliant les bonnes actions, en appliquant plus que ce qu'il enseigne, en agissant plus que ce qu'il parle), sa sagesse restera ; **son enseignement va rester dans le cœur** de ceux qui ont appris de lui. Parce qu'il n'est pas seulement un beau parleur. Il agit. Il montre l'exemple. Par conséquent, lorsqu'il parle, ses paroles entrent dans le cœur de ceux qui l'entendent, et y restent.

Par contre, si la sagesse d'une personne est supérieure à ses actions, elle ne perdure pas. Si une personne explique des belles choses, mais n'applique pas ce qu'elle dit, sa sagesse ne se maintient pas. Elle aura beau parler, les gens n'écouteront pas ce qu'elle dit.

Le grand philosophe Aristote, après ses beaux cours et ses belles démonstrations, allait faire diverses fautes. Et lorsque ses élèves lui ont demandé comment il pouvait faire de telles choses, il répondait : "Maintenant, je ne suis pas Aristote."

Ce phénomène peut exister chez les Sages des nations, mais pas chez les nôtres. Nos Sages ont, en effet, toujours montré l'exemple, par de bonnes actions. C'est pourquoi **leurs enseignements pénètrent au fond de notre cœur**.

Choftim, chapitre 9, versets 46 à 57

CHOFTIM
PROPHÈTES

Lors du massacre de la ville de Chékhem, les notables de cette dernière se trouvaient dans la **tour de Chékhem**. Or cette tour ne se trouvait pas dans la ville de Chékhem, mais à l'extérieur de celle-ci.

Après avoir entendu ce qu'Avimélekh avait fait, ils ont eu peur, ont quitté la tour et se sont **réfugiés dans une forêt** qu'ils avaient "fortifiée" en y plantant des arbres qui formaient comme une sorte de muraille.

L'idole qu'ils avaient l'habitude de servir se trouvait dans cette forêt.

Le *Malbim* explique qu'Hachem a donné aux notables l'idée de quitter la tour pour aller dans une forêt où ils étaient moins protégés, pour qu'ils puissent **recevoir la sanction qui leur revenait**. Ainsi, la malédiction "Un feu sortira de Avimélekh et brûlera tous les notables de la ville de Chékhem", faite par Yotam, allait se réaliser.

Et c'est ce qu'il s'est passé : Avimélekh a été informé du fait que les notables avaient quitté la tour, et s'étaient **réfugiés dans la forêt**. Il est allé, avec ses hommes, sur le *Har Tsalmon* (une montagne où il y avait beaucoup d'arbres). Il a demandé à chacun d'eux de prendre une hache, il en a lui-même pris une, et a **coupé des grandes branches d'arbres**, qu'il a mises sur ses épaules. Ses hommes en ont fait de même. Ils ont mis ces branches autour de la forêt où les notables de Chékhem s'étaient réfugiés, ils y ont **mis le feu**, et ceux qui se trouvaient dans cette forêt (environ mille personnes) sont morts.

Fier de sa victoire, Avimélekh s'est dirigé vers Tévets (une autre ville qui s'était rebellée contre lui). Il a campé autour de cette ville, a **déclaré la guerre, et a conquis la ville**.

Voir suite en page 4

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Michlé, chapitre 30, verset 19

Dans ce *Passouk*, le roi Chlomo déclare : "Le trajet de l'aigle est dans les cieux. Le trajet du serpent est sur les rochers. Le trajet du navire est en pleine mer. **Tel est le trajet de l'homme qui faute."**

Il veut dire que lorsque l'aigle traverse les cieux et va d'un point à l'autre, il ne laisse derrière lui aucune trace de sa trajectoire (contrairement aux avions à réaction, qui laissent une fumée derrière eux).

De même, le serpent veille à ne pas avancer sur la terre, pour que sa trajectoire, et l'endroit d'où il vient, ne puissent pas être vus facilement. Il ne glisse donc que sur des rochers.

De même, lorsqu'un bateau avance en mer, celle-ci se referme derrière lui, et il n'y a donc pas de trainée derrière lui.

De même, l'homme qui faute fait tout pour effacer les traces de sa faute. Et il s'imagine qu'ainsi, sa faute est effacée. Mais seule la Téchouva peut effacer une faute ; pas le fait de la camoufler.

Si, par exemple, quelqu'un a mangé un aliment non-Cachère, il ne suffit pas qu'il enlève toute trace de ce qu'il a consommé (en se rinçant la bouche etc...). Car une fois qu'il a avalé cet aliment, il faut longtemps pour l'en faire sortir.

Le Yétser Hara' essaye de convaincre l'homme que s'il efface les traces de sa faute, celle-ci sera oubliée. Non seulement par les hommes, mais même par Hachem. Mais c'est faux !

Un jour, alors que des élèves défilaient devant Rav Kanievsky, celui-ci a dit à l'un d'eux : "Il faut faire attention à ne pas manger du lait immédiatement après avoir mangé de la viande."

Et effectivement, l'enfant a ensuite avoué qu'il avait parfois tellement envie de manger du chocolat au lait qu'il le mangeait même s'il avait consommé de la viande pas longtemps avant.

Rav Kanievsky a su cela car il a vu un petit veau "gravé" sur le front de l'enfant. Cela montrait qu'il mélangeait la viande (symbolisée par le veau) et le lait (de la mère du veau, la vache).

Cela montre que même si on s'essuie bien la bouche et qu'on pense que l'aliment qu'on a mangé sera "ni vu, ni connu", il reste dans l'organisme, et même sur notre front.

Qu'Hachem nous aide à ne pas fauter ; et, si on a déjà fauté, à faire *Téchouva*.

SUITE
CHOFTIM
PROPHÈTES

Suite de la page 3

A Tévets, il y avait une énorme tour fortifiée. Les habitants de Tévets se sont réfugiés dans cette tour, et sont montés jusqu'à son toit. Avimélekh s'est approché de la porte de cette tour pour y **mettre le feu**.

Une femme a alors **jeté une énorme pierre sur la tête d'Avimélekh**, et lui a ainsi fracturé le crâne.

Le *Malbim* explique que c'était une mort mesure pour mesure : puisqu'Avimélekh a tué ses 70 demi-frères sur une pierre, il a lui-même été tué au moyen d'une pierre.

Avimélekh n'est pas mort sur le coup. Il a demandé à son écuyer de dégainer rapidement son épée, et de le tuer, de peur que l'on dise que c'est une femme qui l'a tué. C'est ce que l'écuyer a fait, et Avimélekh est mort.

Le peuple juif a vu qu'Avimélekh est mort, et chacun est rentré chez lui.

Ainsi, **Hachem a rendu** :

à Avimélekh le mal qu'il avait fait à la mémoire de son père (en tuant ses 70 demi-frères) ;

et aux gens de Chékhem le mal qu'ils avaient fait, en soutenant Avimélekh dans la tuerie qu'il avait organisée.

Et la **malédiction que Yotam** (le dernier fils de Guiv'on) leur avait lancée s'est accomplie à la lettre.

HISTOIRE

Il y a 300 ans, la **communauté juive de Francfort était l'une des plus grandes du monde**. Elle comptait de très nombreux géants en Torah.

À cette époque, le Rav était **Rav Yécha'ya Halévy Horowitz**, le petit-fils du *Chla Hakadoch*.

Un jour, on lui a proposé de diriger la **communauté de Posen**. Cela l'a intéressé, et il a accepté.

Les gens de la communauté de Francfort se sont tournés vers lui, pour lui demander sur la base de **quels critères choisir celui qui serait le nouveau Rav** de la communauté de Francfort.

Il leur a répondu : "Qu'il réponde d'une manière qui vous satisfasse aux **trois questions** que je vais vous poser."

Après une grande réunion, les notables de la ville ont décidé d'envoyer une importante délégation de *Talmidé 'Hakhamim* en Pologne, dans la ville de Cracovie, qui abritait, elle aussi, des géants en Torah.

Le lendemain de leur arrivée, il ont assisté à une *Brit-Mila*, et participé au repas qui a suivi.

Avant le *Birkat Hamazon*, le grand frère du bébé, qui n'était qu'un jeune adolescent, s'est levé et a fait un **discours de Torah époustouflant**. Et ce qui a encore plus bouleversé la délégation, c'est que ce discours **contenait des réponses très satisfaisantes aux trois questions** que Rav Yécha'ya leur avait posées !

Les *Talmidé 'Hakhamim* de la délégation lui ont demandé : "Qui t'a préparé un si beau *Dvar Torah* ?" Le jeune homme a indiqué son Rav : **Rabbi Yossef Chmouel Hirsch**. Celui-ci était dans un coin de la salle, et étudiait la Torah avec une grande concentration.

Ils ont voulu lui parler, mais le Rav a dit : "Je suis enseignant. Je prépare beaucoup mes cours, et n'ai pas l'habitude de m'occuper de sujets communautaires". Mais ils ont insisté. Et, finalement, il a accepté de leur parler plus tard, dans la soirée.

Entretemps, ils ont pris des renseignements sur lui. Et tout le monde ne leur a dit **que du bien** de lui.

Ceci a renforcé leur conviction de le nommer Rav de Francfort. Il lui ont préparé un papier attestant cela, et sur lequel ils ont écrit un très beau texte élogieux sur lui. Et ils étaient persuadés que Rav Yossef Chmouel allait accepter avec joie cette nomination.

Mais le soir, le Rav a confirmé qu'il voulait rester enseignant, et pas devenir Rav. Ils ont eu beau lui dire, par exemple, "Mais cette **nomination est voulue par Hachem !** Le discours que vous avez préparé contenait justement trois bonnes réponses aux questions que notre Rav nous a posées !", il est resté ferme sur sa décision.

La délégation est donc allée poursuivre ses recherches dans une autre ville. Mais à peine a-t-elle quitté Cracovie que Rav Yossef Chmouel s'est senti très mal. Son état de santé a très vite décliné, et les médecins ont dit qu'il vivait ses derniers instants...

Rav Yossef Chmouel a alors prié : "Maître du Monde, si Ta volonté est que j'aille à Francfort, j'annule Ma volonté devant la Tienne !" Et, miraculeusement, il s'est **rétabli très rapidement**.

Dès qu'il s'est senti complètement guéri, il a demandé à ce qu'on cherche la délégation de Francfort, pour lui demander de revenir d'urgence à Cracovie.

Mais la délégation avait déjà quitté Cracovie depuis huit jours, et il n'était donc pas évident de la rattraper...

Cependant, la charrette qui transportait cette délégation a eu un problème, suite auquel elle a dû rester plusieurs jours près de Cracovie. Il a donc été facile, finalement, de la retrouver.

Elle est rapidement revenue à Cracovie. Et, en voyant comment **Hachem a orchestré tous ces événements**, les gens ont, évidemment, été très impressionnés.

Rav Yossef Chmouel Hirsch est donc allé à Francfort, où il a été accueilli avec beaucoup d'honneurs.

Son nom n'est pas très célèbre, mais il est l'auteur du *Massoret Hachass* (les petites remarques qui sont en haut de chaque Guemara, et où il indique la référence de chaque enseignement de Guemara).

Il avait avant cela étudié le Chass pendant 25 ans, et a eu l'occasion de le réviser 42 fois.

Après avoir été, pendant de nombreuses années, Rav à Francfort, il a quitté ce monde. Mais ses lèvres continuent à remuer dans sa tombe puisque, dans chaque génération, les références qu'il a écrites sont utilisées par des milliers d'étudiants en Torah.

GUEMARA

Question

Madame Sebbag a récemment **cassé son collier en or.**

Elle l'emmène donc le faire réparer chez son bijoutier qui lui donne une semaine de délai pour la réparation. Deux jours plus tard, pendant la nuit, le bijoutier est **victime d'un cambriolage** dans lequel il se fait voler entre autres le collier de Madame Sebbag.

Cette dernière lui demande alors le **remboursement du collier**. En effet, il en était le responsable au moment du vol.

Le bijoutier répond alors que son magasin est protégé par les **normes les plus strictes de sécurité** - comme il se doit pour une bijouterie - et qu'il n'avait pas les moyens de faire plus que ça, il n'y a donc pas de raison de le pénaliser.

? *Le bijoutier est-il responsable de rembourser le collier après l'avoir gardé comme il le faut ?*

A toi !

- *Michna Baba Metsia 80b*
- *Tossfot Baba Kama 57a "Kegon", depuis "Venireleri"*
- *Choul'han 'Aroukh 'Hochen Michpat chap.303 alinéa 2*
- *Chah alinéa 4*

RÉPONSE

La *Michna* susmentionnée nous apprend qu'un artisan ayant reçu chez lui un objet à réparer a le statut de **gardien rémunéré**, or ce dernier est en principe responsable en cas de vol. *Tossfot* précise que cela est vrai même dans un cas où il a parfaitement gardé l'objet et qu'il a fait son maximum. Le *Maharchal* et le *Chah* sont d'avis quant à eux que si le gardien a fait son maximum et qu'il l'a gardé comme il le fallait, il est alors dans une **situation de force majeure qui l'exonère de tout paiement**.

Dans notre cas aussi, selon *Tossfot* et ainsi tranche le *Choul'han 'Aroukh*, le bijoutier sera responsable. Par contre, selon le *Maharchal* et le *Chah*, puisqu'il a fait tout son possible, il ne sera pas responsable.

CHMIRAT HALACHONE *en histoire*

Le *'Hafets 'Haïm* nous enseigne : "Quiconque **respecte scrupuleusement les lois du langage** trouvera **grâce aux yeux de Hachem** et sa récompense sera grande" (*'Hovat Hachemira*, ch. 8)

LE CAS DE LA SEMAINE

'Hanna collecte de l'argent auprès des familles de son quartier pour **participer à l'achat de livres de son séminaire d'étude**. Elle s'apprête à aller chez la famille Lévi mais sa copine Rivka lui dit : "Ca ne sert à rien d'y aller, sa famille est trop pauvre."

QUESTION

Rivka peut-elle prévenir de cette façon 'Hanna de ne pas se rendre chez la famille Lévi ?

Réponse

Rivka n'a pas le droit de dire à 'Hanna que la famille Chim'on est pauvre, que cette information soit réelle ou supposée. Dire d'une personne qu'elle est pauvre dans ce contexte précis relève bien du Lachone Hara'. Il se peut que, même si la pauvreté de la famille Chimon est réelle, elle soit heureuse de participer à cette Mitsva avec une petite contribution.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moché Smietanski, Alexandre Rosemblum | Retranscription : Léa Marciano

Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : *01 77 50 22 31* *+972 54 679 75 77* *avotoubanim@torah-box.com*